

(ⁿ)

(N° 223.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 JUIN 1899.

Projet de loi portant création de la commune de Smuid (Luxembourg) (¹).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (²), PAR M. HEYNEN.

MESSIEURS,

Par requête datée du 30 avril 1898, les habitants de Smuid ont sollicité l'érection de leur section en commune distincte de celle de Libin.

Il résulte du dossier soumis à l'examen de la Commission que les circonstances mêmes où se trouvent les deux localités en cause sont de nature à faciliter le démembrement désiré. Déjà presque indépendantes, elles jouissent chacune de revenus spéciaux et supportent des charges distinctes.

L'instruction de l'affaire régulièrement suivie a provoqué l'avis approbatif des autorités et collèges consultés. L'érection de Smuid en commune ne présente aucun inconvénient quant à ce qui regarde le culte, l'enseignement, la police, le service administratif et celui de la bienfaisance publique. Elle sera, par contre, un immense avantage pour la population de Smuid qui trouve pénibles et difficiles les relations qu'elle doit entretenir avec la commune-mère éloignée de plus de 5 kilomètres.

Smuid a un territoire de 1,010 hectares 9 ares 82 centiares et une population de 275 habitants; Libin conservera 5,033 hectares 50 ares 67 centiares et 1,165 habitants.

Les documents versés au dossier, notamment la délibération et les renseignements du conseil communal de Libin, attestent que la nouvelle commune de Smuid pourra, au moyen de ses ressources, qui consistent en revenus de biens communaux, faire face aux charges qui lui incomberont.

En conséquence, la Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi portant érection de la commune de Smuid.

Le Rapporteur,

HEYNEN.

Le Président,

HENRY DELVAUX.

(¹) Projet de loi, n° 166.

(²) La Commission était composée de MM. HENRI DELVAUX, président, HEYNEN, MOUTON, RENKIN et JANSSENS.